

Questions proposées par les délégués du personnel du Service MI pour la réunion auprès du Chef de Service en date du 08 octobre 2025

1) Classification des postes « adjoint au chef d'équipe »

Les délégués demandent des explications sur les différences de classification entre certains postes « adjoint au chef d'équipe » considérés comme PARP et d'autres non. Une uniformisation des fiches de poste portant ce titre est jugée indispensable.

2) Renforcement des astreintes

Les délégués demandent que les listes d'astreinte des brigades soient systématiquement renforcées par la présence d'un deuxième agent, afin d'assurer une meilleure continuité de service et une sécurité accrue.

3) Rôle et protection des ADEC

Les délégués rappellent l'importance et la dangerosité de la fonction ADEC. Ils constatent que les ADEC, notamment sur les grands chantiers, sont amenés à assumer plusieurs fonctions en même temps, ce qui n'est pas acceptable. De plus, certains subissent des pressions ou intimidations de la part de leurs responsables et n'osent pas faire valoir les règlements. Une clarification et une protection renforcée s'imposent.

4) Dysfonctionnements liés à la petite caisse

Les délégués constatent que la petite caisse ne fonctionne pas correctement dans certaines brigades voies ainsi que dans les équipes S et T. Actuellement, les agents doivent avancer les montants de leur propre poche et rencontrent des difficultés à se faire rembourser. Le processus doit être revu et amélioré.

5) Prime pour les conducteurs de Robel

Les délégués rappellent qu'une prime de 10 points avait été promise et accordée pour les conducteurs de Robel, à l'instar de celle perçue par les CDM en gare de Luxembourg. Ils demandent que cet engagement soit respecté sans délai.

6) Accès aux postes et examens internes

Les délégués dénoncent des pratiques arbitraires dans l'admission à certains postes ou examens, dépendant trop souvent « de la tête du candidat ». Ils exigent la mise en place d'une structure claire, transparente, avec des explications précises pour les refus. Des justifications vagues comme « pas le bon moment » ou « pas le bon service » ne sont pas acceptables. Ils soulignent également que des postes PARP sont occupés par des agents ne remplissant pas les conditions (examens, qualifications, etc.), alors que d'autres agents qualifiés sont écartés. Enfin, certains avis d'examen semblent rédigés sur mesure pour un agent précis, ce qui est contraire à l'égalité de traitement.

7) Matériel pour les équipes du site Rue d'Alsace

Les délégués demandent l'acquisition d'un chargeur télescopique pour les équipes du site Rue d'Alsace, actuellement obligées de recourir à un chariot élévateur loué auprès d'une firme externe. Un chariot dédié doit également être commandé pour l'équipe TC. Ces équipements sont nécessaires pour la sécurité et l'efficacité au travail. Les délégués déplorent l'absence quasi totale d'avancement dans ce dossier.

*Les délégués du personnel du Service MI
du syndicat Chemins de Fer FNCTTFEL/Landesverband*



Christian Federspil
Delegierter



Manuel Thiry
Delegierter



Rui De Sousa Azevedo
Delegierter



Steven Di Bernardo
Ersatzdelegierter



Celso Da Silva Alves
Ersatzdelegierter



Steve Decker
Ersatzdelegierter



Questions CdS - Scan me!



Devenir membre - Scan me!